L'agriculture
dans le Val de Saône côte d'orien

EN QUELQUES CHIFFRES

CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTE-D'OR

(Source : Agreste – Recensement agricole 2000 - Exploitations professionnelles)

Taille des exploitations

Les exploitations du canton d'Auxonne sont globalement de taille plus réduite. Ceci s'explique par la part importante d'exploitations maraîchères sur ce canton.

L'effet inverse est observable sur le canton de Seurre où les exploitations de 100 à 200 ha de SAU sont majoritaires. C'est en effet dans ce canton que les exploitations céréalières sont les plus représentées.

Les exploitations de plus de 200 ha de SAU sont peu représentées. La SAU de l'exploitation moyenne du Val de Saône compte environ 100 ha.

Nombre et types d'élevages

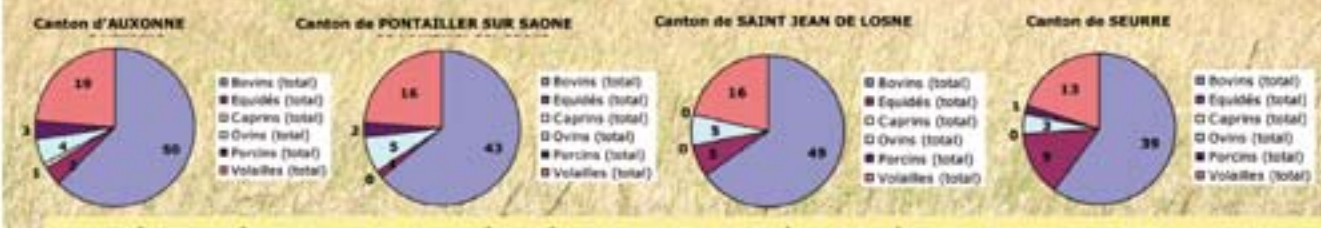

La catégorie d'élevages la plus représentée dans le Val de Saône est l'élevage bovin avec 181 exploitations assez bien réparties sur l'ensemble des 4 cantons. Viennent ensuite les élevages avec un atelier volailles (64 ateliers) suivis par les équidés (18 ateliers) et les ovins (17 ateliers).

Cultures pratiquées

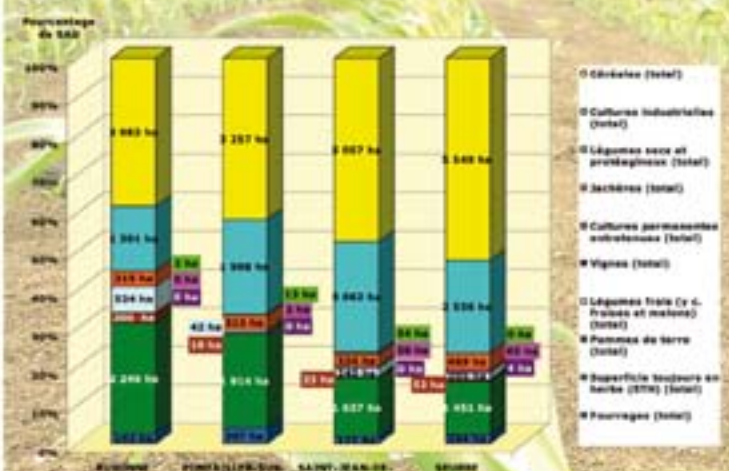

Les cultures les plus implantées sont les céréales pour les 4 cantons avec une prédominance de cette culture pour les cantons de Seurre et Saint Jean de Losne où en proportion cette culture représente respectivement 52 et 48% de la SAU.

Les cantons du nord du Val de Saône (Pontailler sur Saône et Auxonne) sont plus herbagés avec respectivement 29 et 25% de la SAU toujours en herbe contre moins de 15% pour les 2 autres cantons.

Le canton d'Auxonne se démarque par sa forte proportion en culture de légumes frais : 7% de la SAU du canton contre 1 à 2% dans les 3 autres cantons, et en culture de pommes de terre : 8% contre moins d'1% pour les autres cantons.

NB : les cultures industrielles correspondent essentiellement au Colza et au Tournesol

Sur l'ensemble des céréales, le blé tendre est le plus cultivé : 69% de la sole de céréales pour le canton de Pontailler sur Saône. Dans le canton de Seurre, la culture du maïs grains est également très présente. (38%).

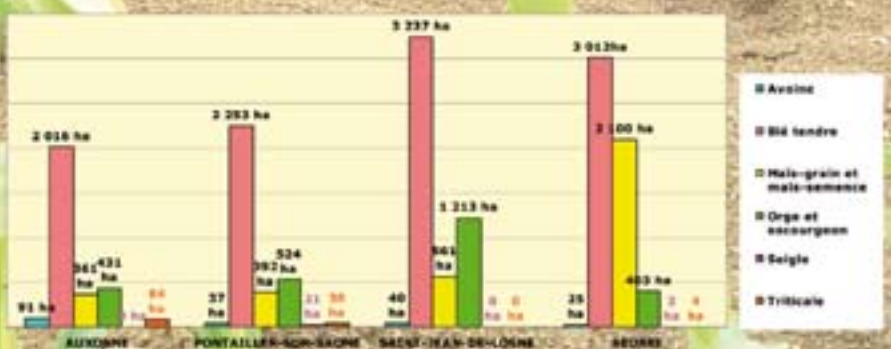

Répartition des différentes cultures céréalières

Panneau réalisé dans le cadre de l'action « Val de Saône » de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or en partenariat avec : l'Agence de l'Eau RMC - la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne - le Conseil Régional de Bourgogne - la CNRS Bourgogne - l'Etat - la Pays Pointe du Saône Bourgogne - la Pays Bassinois - l'UPIB Saône et Suisse